

Suivi Individuel Renforcé (S.I.R.)

Types de visite, vos professionnels de santé et les documents délivrés

Examen d'Aptitude Initial (embauche)
Examen d'Aptitude Périodique

Visite de reprise
Visite à la demande (employeur, salarié,
Médecin du Travail)



Examen Médical réalisé
par le Médecin du travail

Avis d'aptitude

NO

Inaptitude

Visite Intermédiaire

Réalisée par un professionnel
de santé

Attestation de suivi

En cas de problème, le
Médecin du travail donne un
avis d' ...

Avis d'aptitude

Inaptitude

Visite de pré-reprise

Le salarié est vu par le
Médecin du travail

AUCUN DOCUMENT

SIR Annuel
SUIVI OBLIGATOIRE À 12 MOIS

- ✓ Pour les jeunes de moins de 18 ans affectés à des travaux réglementés
- ✓ Travaux sous Rayonnements ionisants catégorie A

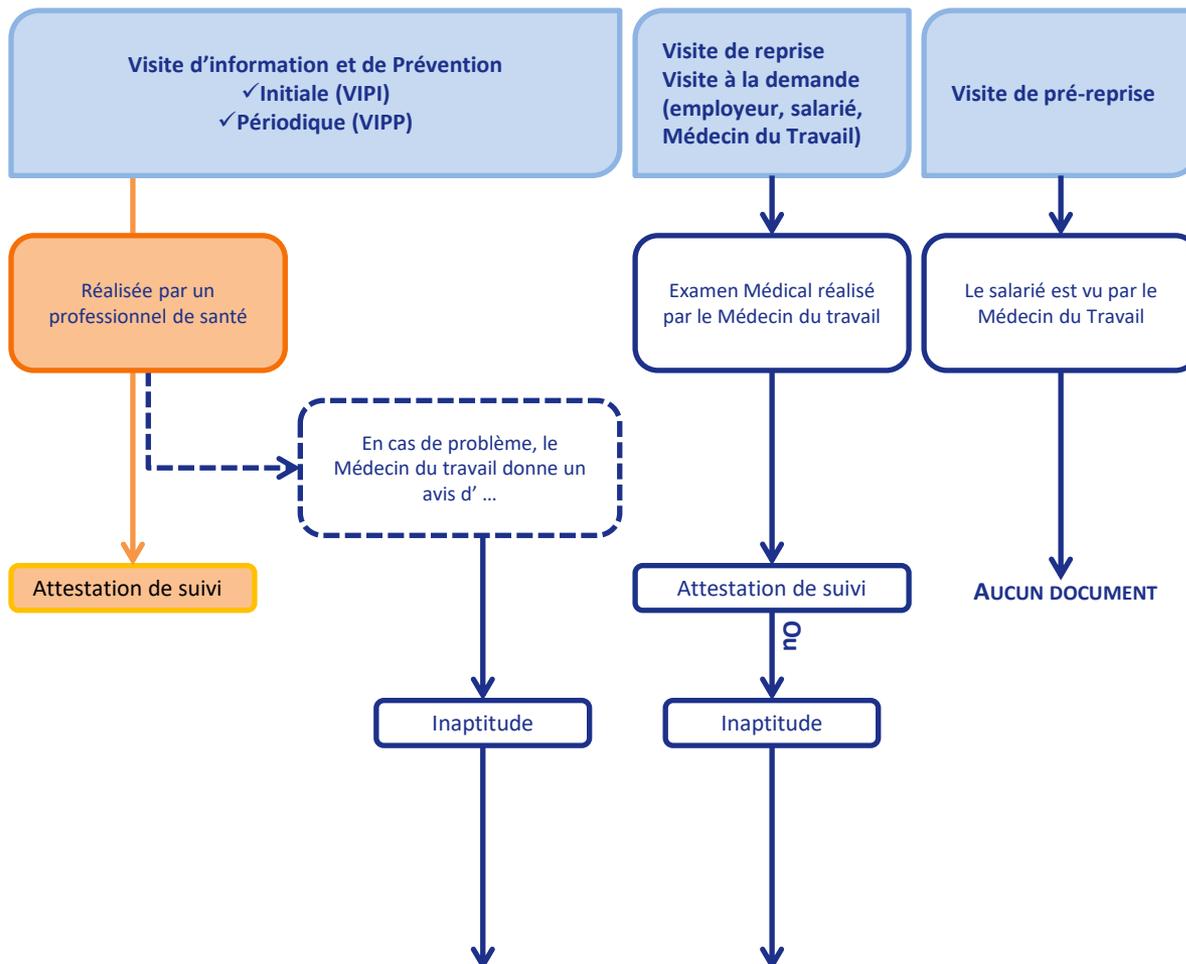
Suivi Individuel Renforcé
APTITUDE À 48 MOIS SOUS RÉSERVE D'UNE VISITE INTERMÉDIAIRE À 24 MOIS

- ✓ Amiante
- ✓ Plomb
- ✓ CMR
- ✓ Agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4
- ✓ Travaux sous Rayonnements ionisants catégorie B
- ✓ Hyperbare
- ✓ Monteur – démonteur d'échafaudage
- ✓ Manutention manuelle de port de charges supérieures à 55kgs
- ✓ Habilitation conduite de certains équipements automoteurs et de levage (CACES)
- ✓ Habilitation électrique
- ✓ Risques motivés par l'employeur avec accord du médecin du travail

PEUT ÊTRE ASSORTIE D'UN DOCUMENT DE PROPOSITIONS, D'AMÉNAGEMENT DE POSTE, DE RECLASSEMENT , ... ETC

Suivi Individuel Adapté (S.I.A) et Suivi Individuel (S.I.)

Types de visite, vos professionnels de santé et les documents délivrés



PEUT ÊTRE ASSORTIE D'UN DOCUMENT DE PROPOSITIONS, D'AMÉNAGEMENT DE POSTE, DE RECLASSEMENT, ... ETC

Suivi Individuel Adapté (S.I.A.)

Le salarié pourrait être SIR

- ✓ Travailleur Handicapé
- ✓ Titulaire d'une pension d'invalidité
- ✓ Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher
- ✓ Travailleur de nuit
- ✓ Moins de 18 ans non affecté à des travaux réglementés (ex. apprenti comptable ...)
- ✓ Salarié exposé à agent biologique groupe 2
- ✓ Salarié exposé à des champs électromagnétique si Valeur Limite d'Exposition dépassée

Suivi Individuel (S.I.)

✓ Tous les salariés non SIR ni SIA seront pris en charge à 36 mois **selon les capacités du Service en priorisant le personnel de chantier**